



Contrat de location des véhicules «Tiliky Campers» Termes et conditions En vigueur du 14 novembre 2020 – 31 Décembre 2021

1. Définitions

«**Contrat**» désigne le contrat de location et les présentes conditions générales.

«**Client**» désigne la ou les personnes désignées comme locataire dont les données de comptes bancaires ont été utilisé pour le paiement des frais de location.

«**Tiliky Campers**» signifie **Tiliky Campers S.A.**

«**Période de location**» désigne la période de location ou toute variation validée de celle-ci et toute période supplémentaire au cours de laquelle le véhicule est sous le contrôle du client.

«**Véhicule**» désigne le véhicule loué par le client et comprend la galerie de toit, le hard-top, les meubles, les pneus, les clés, les glacières, outils, accessoires, ustensiles de camping et tout autres équipements, documents ou autres objets compris dans la location et liés au véhicule et à tout véhicule de remplacement.

«**Caution**» désigne le dépôt versé par le client via le site spécialisé swickly.com 15 jours au minimum avant la prise en main du véhicule. Ce dépôt sera utilisé pour rembourser le coût des dommages causés aux équipements des véhicules **Tiliky Campers** selon les termes du présent contrat (valable également en cas de perte). En cas d'accident, la caution sera retenue dans l'attente de la prise en charge des réparations par l'assurance souscrite par Tiliky Campers ou par l'assurance du tiers responsable. Si des équipements sont endommagés lors d'un accident, le montant des réparations sera retenu sur la caution.

«**Domages**» désigne et inclut tous les dommages aux biens de tiers et les dommages au véhicule loué y compris les pare-brises, vitres, radio, pneus, hard-top, tente, glacière et autres équipements de camping, coûts de remorquage et de récupération, vol, incendie, bris ou vandalisme. Le coût du loyer journalier est dû pour la période où le véhicule Tiliky Campers est réparé, même si de tels dommages sont dus à un cas de force majeure.

2. Période de location, prolongations et annulations

2.1. La durée du présent contrat court à compter de la date de prise en main du véhicule jusqu'à la date de retour notifié dans le contrat, et ce quel que soit le type de véhicule choisi.

2.2. Les jours de location sont calculés sur une base calendaire. Lors du calcul du nombre de jours de location du véhicule, le jour de la prise en charge est compté comme le premier jour de la location, quelle que soit l'heure de prise en charge. Le jour de retour du véhicule est compté comme le dernier jour de location quelle que soit l'heure de restitution.

2.3. La période de location minimale est de 7 jours.

2.4. Le prix comprend un nombre de kilomètres illimités par jour pour les catégories 4x4 et mini-

van et de 90 kilomètres par jour pour la catégorie combi VW.

2.5.1. La remise du véhicule pourra se faire dans les secteurs d'Ascuncion (inclus), Ciudad del Este (surcoût forfaitaire de 99 euros HT par remise), Encarnation (surcoût forfaitaire de 109 euros HT par remise). Aucun véhicule Tiliky Campers ne pourra être pris en main (livré) en dehors du Paraguay.

2.5.2. La restitution du véhicule pourra se faire dans les secteurs d'Asuncion(inclus), Ciudad del Este (surcoût forfaitaire de 99 euros HT par restitution), Encarnation (surcoût forfaitaire de 109 euros HT par restitution). Les demandes pour une restitution du véhicule dans un secteur autre que ceux pré-cités, y compris hors du Paraguay seront étudiés au cas par cas par **Tiliky Campers**.

2.6. Il est obligatoire de se procurer une autorisation de passage de frontière (**Autorisation multi destination apostillée**) afin de traverser les frontières des pays suivants : Argentine, Brésil, Uruguay et Chili . Ce document nécessite cinq jours ouvrables pour être traités et la période de couverture de ce document doit correspondre à la durée totale de la location. Le client devra fournir à la demande de **Tiliky Campers** les documents nécessaires à l'obtention de cette autorisation (copie de passeport , copie de permis de conduire , copie de justificatif de domicile et autres si besoin). **Tiliky Campers** se chargera d'obtenir l'autorisation de passage de frontière. Ce service sera facturé 150 euros HT par autorisation. Cette autorisation ne concerne pas la catégorie Combi VW, cette catégorie ne peut circuler qu'au Paraguay et dans la zone des Chutes d'Iguazu.

Dans le cas où le client ne respecterait pas les limites géographiques stipulés et autorisé dans le contrat, il sera tenu responsable des coûts engendrés par l'infraction commise (amende, saisie du véhicule par les autorités locales et frais administratifs).

2.7. Tiliky Campers fournit pour toute location de véhicule, une autorisation de circulation dans la stricte zone de triple frontières (Chutes d'Iguazu). Le client ne pourra circuler que dans les villes de Foz do Iguazu Brésil et Puerto Iguazu Argentine.

2.8. Si le client est un citoyen australien ou canadien, il devra payer des frais de visas avant d'entrer en Argentine. Cette démarche n'est pas la responsabilité de **Tiliky Campers** mais celle du client.

2.9. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour un conducteur additionnel. Les conducteurs inscrits sur le formulaire de réservation doivent fournir une photocopie de leur permis de conduire à **Tiliky Campers** au minimum 30 jours avant le début de la location. De plus ils doivent être présents au moment de la prise en charge et présenter leur permis de conduire complet.

2.10. Si les dates d'une réservation sont modifiées à la demande du client, des frais d'annulation seront appliqués sur la réservation d'origine.

Les frais d'annulation sont les suivants:

- En cas d'annulation plus de 30 jours avant la prise en charge: 25% du loyer brut (+ 5% de frais administratifs) + montants correspondant aux options éventuelles de livraison et dépose de véhicule hors Asuncion + TVA
- En cas d'annulation moins de 29 jours avant la prise en charge: 50% du loyer brut (+ 5% de frais administratifs) + montants correspondant aux options éventuelles de livraison et dépose de véhicule hors Asuncion + montant de l'autorisation multi destinations apostillées + TVA
- En cas de non-présentation: 100% du loyer brut + montants correspondant aux options éventuelles de livraison et dépose de véhicule hors Asuncion + montant de l'autorisation de passage en douane + TVA

Si le véhicule est rendu plus tôt: Aucun remboursement n'aura lieu.

3. Remise et restitution du véhicule

3.1. Avant de prendre possession du véhicule, le client doit soigneusement inspecter et tester le véhicule, et noter tout dommages ou défauts sur l'état du véhicule.

3.2. En prenant possession du véhicule, le client garantit qu'il a effectué le contrôle du véhicule et s'est assuré que le véhicule est livré en bon état de marche et que l'équipement listé est complet.

3.3. Le client doit retourner le véhicule (et les clés) au lieu de restitution convenu à la date de dépôt convenue, dans un bon état de propreté et avec le plein de carburant. A défaut de respecter ces conditions, des frais de retour tardifs en plus du loyer journalier et/ou des frais supplémentaires pour dommages et intérêts seront appliqués (129 euros HT/jour de retard pour la catégorie 4x4 , 79 euros HT/jour de retard pour la catégorie Combi VW , 69 euros HT/jour pour la catégorie mini-van confort et 59 euros HT/jour pour la catégorie mini-van standard).

Si vous restituez le véhicule avec un réservoir de carburant inférieur au plein complet, des frais supplémentaires de 80 euros HT seront facturés pour la catégorie 4x4 et 60 euros HT pour les catégories mini-van et Combi VW. A défaut de restituer le véhicule dans un bon état de propreté, des frais de 50 euros HT seront facturés.

3.4. L'enlèvement tardif ou le retour anticipé du véhicule ne donne droit à aucun remboursement de la période non utilisée de la location.

4. Heures d'ouverture

4.1. Afin de répondre au mieux aux exigences du client et d'assurer un service de qualité (état des lieux du véhicule et équipements / prise en main), la récupération et la restitution des véhicules pourront être effectués 7j/7 de 8h à 17h heures locales. Les lieux ainsi que les horaires de récupération et de restitution seront convenus par mail. Ces données (lieux et horaires) seront notifiées dans le contrat de location et devront être respectées. Des frais pour récupération ou dépôt tardif s'appliqueront dans le cas où ceux ci seraient effectués en dehors des heures convenues initialement et sera déduit de la caution des clients. Ce montant sera de 90 euros HT et s'ajoutera au loyer supplémentaire dû en cas de retour tardif du véhicule (129 euros HT/jour pour la catégorie 4x4, 79 euros HT/jour pour la catégorie VW Combi, 69 euros HT/jour pour la catégorie mini-van confort et 59 euros HT/jour pour la catégorie mini-van standard).

5. Extensions de location

5.1. Les prolongations de la période de location doivent être autorisées par **Tiliky Campers**, sous réserve de la disponibilité et au tarif de location en vigueur. Le tarif applicable le jour de l'extension peut différer du tarif réservé à l'origine. Les frais d'extension doivent être payés immédiatement par virement bancaire pour valider la prolongation de la location.

5.2. Le retour tardif, en l'absence d'autorisation, entraînera des frais de retard par véhicule et par jour, en plus du tarif de location journalier jusqu'au retour du véhicule, à savoir 129 euros HT/jour de retard pour la catégorie 4x4, 69 euros HT/jour de retard pour la catégorie mini-van confort, 79 euros HT/jour de retard pour la catégorie Combi VW, et 59 euros HT/jour pour la catégorie mini-van standard .

5.3. Si le client souhaite prolonger la location alors qu'il se trouve en Argentine, en Uruguay, au Chili ou au Brésil, il existe deux options:

a) Revenir à la frontière avec le Paraguay avant la date d'expiration de l'autorisation de passage de frontière et continuer à voyager dans le Paraguay.

b) Retraverser la frontière vers le Paraguay avant la date d'expiration de l'autorisation de passage de frontière, se procurer une nouvelle autorisation auprès de **Tiliky Campers** (le coût de cette nouvelle autorisation sera de 150 euros HT) et traverser à nouveau en Argentine, Uruguay, Chili ou au Brésil avec la nouvelle autorisation autant de fois que le client le souhaite. Attention, le délai d'obtention de cette autorisation est de 5 jours ouvrables.

6. Changement de lieu de restitution

6.1. Si le client souhaite changer le lieu de restitution, il doit d'abord obtenir l'autorisation de **Tiliky Campers**. Sous réserve de l'approbation de la modification, des frais supplémentaires pourront s'appliquer et seront calculés en fonction du lieu déterminé. Ils seront notifiés au client au moment de la modification et devront être payés immédiatement par virement bancaire. Cette taxe variable s'appliquera dans tous les cas, indépendamment du motif du changement de lieu, même en cas de force majeure.

7. Permis de conduire

7.1. Un permis de conduire valide et complet (non probatoire) est requis et doit être présenté lors de la récupération du véhicule pour tous les conducteurs nommés. Pour le Paraguay, Un permis de conduire international est recommandé mais pas obligatoire, il peut venir compléter le permis de conduire nacional. Pour les personnes souhaitant se rendre avec le véhicule en Argentine, Uruguay, Brésil, ou Chili, le permis de conduire international doit pouvoir être présenté en complément du permis national.

8. Limites d'âge

8.1. Les conducteurs doivent avoir plus de 21 ans **pour toutes les locations de véhicules.**

9. Utilisation du véhicule

9.1. Le client est responsable de l'utilisation adéquate du véhicule et de son entretien durant toute la période de location. Toute utilisation inadéquate du véhicule ayant entraîné des dommages pourra entraîner jusqu'à la perte de la totalité de la caution déposée par le client.

9.2. Le client prendra toutes les mesures pour entretenir correctement le véhicule, y compris les contrôles quotidiens de niveau d'huile, de liquide de refroidissement, de liquide de frein et de pression des pneus, de resserage des points d'ancrage du hard top, du roof rack et de la réserve d'eau inox, et informera **Tiliky Campers** immédiatement si des témoins d'avertissement du véhicule indiquent un dysfonctionnement potentiel. Un non respect de ces obligations peut entraîner des dommages au moteur et constitueront une violation du présent contrat.

9.3. Le client ne doit apporter aucune modification au véhicule sans le consentement écrit préalable de **Tiliky Campers**.

9.4. Le conducteur devra conduire prudemment et adapté sa conduite à la qualité des voies et à la conduite des conducteurs locaux.

9.5. Les véhicules ne doivent pas traverser ou être immergés dans de l'eau, du sable ou de la boue.

9.6. **Tiliky Campers** a le droit, à sa seule discrétion, de restreindre la circulation des véhicules dans certaines zones en raison de conditions météorologiques défavorables afin de protéger véhicules et passagers. Le personnel **Tiliky Campers** vous informera de toute restriction au moment de la prise en charge en fonction des informations connues à l'époque. Si **Tiliky Campers** exige un changement de lieu de dépose, les frais de changement du lieu de restitution ne seront pas appliqués.

9.7. Considérant que **Tiliky Campers** est le propriétaire unique du véhicule, le client ne doit pas accepter, tenter, offrir ou signer quelque accord concernant le véhicule.

10. Réparations et entretiens (hors accident)

10.1. Si l'immobilisation est due à une mauvaise utilisation, les frais de réparations liés à la panne sont alors à la charge du client.

Si l'immobilisation est due à une panne mécanique dont la cause est fortuite ou indéterminable, les frais de réparations liés à la panne sont alors à la charge de **Tiliky Campers**.

Pour toutes les réparations, **Tiliky Campers** devra être informé à l'avance. La réparation ne sera remboursée que si le client n'était pas responsable des dommages. Des photos des pièces endommagées et un devis des réparations devra être envoyé à **Tiliky Campers**. En cas d'acceptation du devis par **Tiliky Campers** et suite à la réalisation des réparations, le client devra obtenir les factures correspondantes et conserver les pièces endommagées (dans la mesure du possible suivant la taille des pièces et leur encombrement). Après les réparations effectuées, le client devra alors fournir les photos de la facture et des pièces démontées à **Tiliky Campers** dans un délai de 48h sans quoi aucun remboursement ne sera effectué par **Tiliky Campers**.

10.2. Le client assumera les frais de réparation ou entretien du véhicule pendant sa période de location. Dans le cas où le client serait responsable, le coût des réparations comprendra des frais de traitement supplémentaires de 5%. Ces frais de réparation et les frais de traitements seront déduits de la caution.

10.3. Les dysfonctionnements des équipements stéréo, des éclairages intérieurs, des vitres électriques, de la climatisation, du compresseur, du réfrigérateur et des accessoires de camping, etc. ne sont pas considérés comme des pannes mécaniques et ne donneront pas droit à un remboursement.

10.4. Dans le cas d'une crevaison de pneumatique, le client doit remplacer le pneu par un pneu neuf de même taille et de même qualité. Ne pas le faire occasionnera une retenue sur le montant de la caution correspondant au prix du pneumatique neuf.

10.5. En cas de panne, quelque soit le responsable, le client devra ramener le véhicule à un lieu déterminé par **Tiliky Campers**. Le client ne peut pas abandonner le véhicule. La non-livraison du véhicule entraînera la perte totale de la caution ainsi qu'une facturation supplémentaire couvrant les frais de récupération du véhicule par **Tiliky Campers**.

10.6. En cas de location longue durée, le client pourra être amené, à la demande de **Tiliky Campers**, à effectuer l'entretien préconisé par le constructeur automobile. Ces frais d'entretien seront remboursés le jour de la restitution du véhicule sur présentation de la facture. Cette entretien devra être effectué dans un garage agréé. Le devis devra être envoyé à **Tiliky Campers** et validé par **Tiliky Campers** avant d'effectuer toute intervention sur le véhicule. Une copie de la facture devra être envoyée à **Tiliky Campers** dans les 48h suivant l'intervention et l'originale devra être remise lors de la restitution du véhicule.

11. Assistance routière

11.1. L'assurance contracté par **Tiliky Campers** pour les véhicules ouvre droit à un service de remorquage dans les pays du Mercosur (Argentine, Uruguay, Chili et Brésil).

11.2. Tout problème lié au véhicule, y compris une défaillance d'équipement, doit être signalé à **Tiliky Campers** dans un délai maximal de 24 heures afin de permettre à **Tiliky Campers** de résoudre le problème pendant la location. Ne pas le faire peut compromettre toute demande d'indemnisation.

11.3. En cas de panne ou d'accident hors Paraguay qui provoquerait l'immobilisation totale du véhicule, il sera de la responsabilité du client de s'assurer (avec le support de **Tiliky Campers**) du retour du véhicule au Paraguay en passant par la frontière. Le client ne devra en aucun cas

abandonner le véhicule quelque soit le lieu et l'origine de la panne ou accident.

11.4. Tiliky Campers se réserve le droit de ne pas résoudre les problèmes relevant de la responsabilité du client, énumérés ci-dessous:

- a) Le véhicule tombe en panne d'essence
- b) Le véhicule est verrouillé avec les clés à l'intérieur du véhicule ou les clés sont perdues
- c) Batterie déchargée causée par une utilisation inadaptée ou par un usage incorrect de tout équipement nécessitant l'utilisation de la batterie
- d) Une panne causée par un dommage résultant d'un accident
- e) Une panne causée par une négligence volontaire
- f) Une panne causée par la conduite dans le sable, l'eau ou la boue.
- g) Véhicule bloqué dans le sable ou la boue
- h) Pneu crevé ou détruit
- i) Tout dommage causé au pare-brise ou aux vitres
- j) Tout dommage causé au véhicule en raison de l'utilisation de chaînes à neige inappropriées
- k) Accident avec un taux d'alcoolémie de plus de 0,00 g/L
- l) Accident sous l'emprise de stupéfiant
- m) Toute utilisation inadéquate du véhicule

Dans ces cas, tous les frais de réparations, récupération et de remorquage sont à la charge du client et **Tiliky Campers** a le droit de facturer un montant supérieur à la caution.

12. Consommation de carburant

12.1. La consommation de carburant varie en fonction du type de véhicule, des conditions de conduite, de l'utilisation de la climatisation et du mode de conduite du véhicule. Tous les véhicules sont entretenus afin d'assurer une consommation modérée. **Tiliky Campers** ne remboursera aucune location suite à une consommation excessive de carburant.

13. Disponibilité des véhicules

13.1. Un véhicule ne peut être demandé que par catégorie nommée, et non par marque, modèle ou année de fabrication. Cependant, si la catégorie n'est pas disponible en raison de circonstances imprévues, **Tiliky Campers** a le droit de remplacer le véhicule initialement prévu par un autre sans préavis. La substitution sera faite en considérant les meilleures options.

13.2. Si le client décide de déclasser volontairement son type de véhicule par rapport à celui réservé, il n'aura pas droit à un remboursement.

14. Responsabilité

14.1. Le client est responsable et devra payer tous les dommages (directs ou indirects) survenus pendant que le véhicule est en sa possession. Sont concernés les dommages liés au véhicule et à son équipement et/ou à des tiers.

15. Assurance

15.1. Le contrat d'assurance véhicule contracté par **Tiliky Campers** couvre les dégâts matériels survenus sur le véhicule et non sur les équipements annexes, et à la condition que le client utilise le véhicule de manière adéquate et dans le respect du code de la route en vigueur.

Aucune prise en charge de l'assurance n'aura lieu dans les cas suivants :
(Si les coûts dépassent le montant de la caution, **Tiliky Campers** se réserve le droit de facturer ces

coûts supplémentaires au client)

- Accident / amende en situation d'excès de vitesse
- Accident en cas d'endormissement au volant ou fatigue
- Accident / amende en conduisant sous l'influence d'alcool ou de drogues ou avec un taux d'alcoolémie supérieur à celui permis par la loi applicable (loi de tolérance zéro à l'alcool).
- Vol du véhicule en quittant le véhicule avec la clef sur le contact et/ou le moteur en marche
- Dommages au véhicule par:
 - a) Immersion dans l'eau
 - b) Contact avec de l'eau salée
 - c) Traversée d'un ruisseau ou d'une rivière
 - d) Conduite dans des zones inondées ou sablonneuses
 - e) Conduite à la plage ou dans le sel
- Dommages causés au véhicule par la conduite sous un objet plus bas que la hauteur du véhicule
- Dommages lors de l'utilisation du véhicule à des fins illégales ou lors d'une course, d'un rassemblement ou d'une compétition; ou dans le but de transporter des marchandises autres que celles que l'on peut raisonnablement attendre d'une location de loisir.
- Dommages lors de l'utilisation du véhicule pour transporter des passagers ou des biens dans le but d'en tirer une récompense ou pour transporter plus de personnes que ce qui est permis par toute autorité compétente ou détaillée dans les spécifications du véhicule. Tous les passagers doivent utiliser une ceinture de sécurité.
- Dommages causés par l'utilisation du véhicule pour transporter des liquides, des gaz (autre que celui fourni par **Tiliky Campers**, des explosifs ou d'autres matières corrosives ou inflammables volatils;
- Dommages causés par l'utilisation du véhicule pour transporter des animaux.
- Dommages causés par l'utilisation du véhicule sur des routes non adaptées pour le véhicule.
- Dommages causés par le démarrage ou la conduite du véhicule impliqué préalablement dans un accident, endommagé par le renversement, la submersion dans l'eau ou tout autres pannes ou inconvénients sans autorisation préalable et écrite de **Tiliky Campers**.
- Tout dommage / perte d'objets personnels résultant d'un vol / incendie ou d'une introduction par effraction. **Tiliky Campers** n'offre aucune compensation pour perte d'objets personnels.
- Tout dommage causé au véhicule en raison de l'utilisation de chaînes à neige inappropriées
- Dommages causés par des conducteurs non identifiés dans le présent contrat de location et / ou des conducteurs dont le permis a été annulé ou suspendu et / ou les conducteurs qui ont un permis qui est classifié comme permis d'apprenti-conducteur ou permis provisoire.
- Dommages liés à une utilisation incorrecte du carburant . Le client devra se fournir en carburant dans des stations officielles.

15.2. En cas de dommages sur le véhicule, **Tiliky Campers** se réserve le droit de retenir la caution jusqu'à la prise charge par l'assurance. **Tiliky Campers** procédera au remboursement de la caution dans les 10 jours suivant la fin des réparations et en fonction de la prise en charge par l'assurance souscrite par **Tiliky Campers**.

15.3. En cas de vol du véhicule hors Paraguay, le client sera responsable des coûts jusqu'à hauteur de la caution. Attention en cas de vol en quittant le véhicule avec la clef sur le contact et/ou le moteur en marche, il n'y aura aucune prise en charge de l'assurance et le client sera responsable et devra dédommager **Tiliky Campers** pour l'ensemble des pertes subies. Dans les villes, **Tiliky Campers** recommande à ses clients de stationner le véhicule dans des parkings gardés et sous vidéo surveillance.

16. Caution

16.1. Au minimum 15 jours avant la prise en main du véhicule, le client devra verser une caution de 2'000 euros (pour les catégories 4x4 tente de toit) ou 1'500 euros (pour les catégories mini-van standard- mini-van confort et combi vw) à **Tiliky Campers** via le site spécialisé Swickly.com . Le client autorise irrévocablement **Tiliky Campers** à déduire de la caution les montants dûs pour payer les dommages aux véhicules et à ses équipements. La caution est entièrement remboursable, à condition que le véhicule soit restitué à temps, à l'endroit convenu, en parfait état, avec le plein de carburant et si le client remplit toutes les conditions de restitution.

16.2. Dans le cas où **Tiliky Campers** recevrait des amendes correspondant à des infractions survenues durant la période de possession du véhicule par le client , ce dernier autorise **Tiliky Campers** a lui facturer ces montants.

16.3. **Tiliky Campers** recommande vivement au client de souscrire une assurance voyage rapatriement et une assurance responsabilité civile. Cependant, nous ne fournissons aucune assurance de toute nature. Le client reconnaît et accepte que **Tiliky Campers** n'est pas un assureur.

17. Procédures en cas d'accident

17.1. Si le client est impliqué dans un accident impliquant le véhicule loué, les procédures suivantes doivent être suivies:

Sur le lieu de l'accident, le client doit:

- a) Photographier le lieu de l'accident, la position des véhicules impliqués ainsi que leur plaque d'immatriculation .
- b) Obtenir les noms et adresses des tiers et de tous les témoins.
- c) Signaler immédiatement l'accident à la police (directement au commissariat le plus proche), indépendamment des coûts estimés des dommages. Obtenir un document rédigé par la police relatant les faits.
- d) Ne pas accepter le blâme ou insister sur le fait que l'autre partie est en faute.

17.2. Téléphonnez à **Tiliky Campers** et leur communiquer les détails de l'accident dans les 24 heures, ainsi que fournir une copie par e-mail de l'ensemble des données recueillies (photo, rapport de police, ect)

17.3. Lors de la restitution du véhicule à **Tiliky Campers**, le client doit présenter son permis de conduire et remettre le rapport de police et toutes les photographies à l'appui.

17.4. Le client accepte que la caution soit retenue par Tiliky Campers dans l'attente de la prise en charge des réparations par l'assurance.

17.5. Le client paiera à **Tiliky Campers** le coût de location quotidien pour la période pendant laquelle le véhicule est en arrêt de flotte pour des réparations accidentelles.

17.6. Le personnel de **Tiliky Campers** s'assurera que le rapport d'accident de véhicule est précise claire et signé par le client.

17.7. **Tiliky Campers** fera de son mieux pour que toute somme due au client soit transférée le plus rapidement possible. Cependant, les réclamations de tiers peuvent prendre des mois, voir des années, à résoudre. Le client reconnaît que le traitement de ces demandes relève de l'assureur de **Tiliky Campers** et de la tierce partie, qu'ils soient assuré ou non.

Tiliky Campers s'engage à rembourser la caution applicable à la location du véhicule dans les

soixante jours suivant la réception de la résolution finale et du paiement relatif aux réclamations de tiers.

17.6. Si le véhicule ne peut plus être conduit après un accident et que le client souhaite avoir un véhicule de remplacement, il sera soumis aux conditions suivantes : temps, distance et disponibilité. Dans tous les cas, le client devra réaliser le trajet (à ses frais) jusqu'au point de rencontre déterminé par **Tiliky Campers**. Pour accéder à un véhicule de remplacement, le client doit convenir de la location du véhicule correspondant.

Un accord prévoyant le paiement d'une nouvelle location et d'un nouveau dépôt de garantie du véhicule sera requis.

Le client est responsable des dégâts occasionnés durant sa période de location sur les équipements annexes du véhicules (voir tableau 1, Equipements / tarifs) et autorise **Tiliky Campers** à déduire de la caution les montants correspondants aux dommages.

18. Libération et indemnisation de Tiliky Campers

18.1. Le client libère **Tiliky Campers** et ses employés, de toute responsabilité (peu importe qui est en faute), pour toute perte ou dommages subis par le Client en raison de la location, de la possession ou de l'utilisation du Véhicule.

18.2. Le client devra indemniser **Tiliky Campers**, ses employés et ses mandataires, suite à toute réclamations, demandes et dépenses (y compris les frais de justice) les visants en raison de l'utilisation et / ou possession du véhicule par le client.

18.3. Aucune indemnité requise du client ne doit servir à indemniser **Tiliky Campers** du fait de tout acte négligeant de la part de **Tiliky Campers**.

19. Infractions au code de la route et péages

19.1. Le client est responsable de toutes les infractions commises pendant la période de location et impliquant l'utilisation du véhicule, en particulier en cas d'excès de vitesse ou lié à la violation du code de la route applicable. En cas d'infraction et verbalisation, le client devra payé le montant de l'amende. En cas de réception ultérieure d'amende par **Tiliky Campers**, le client sera informé et devra payer tous les frais pour toute infraction visée à la présente clause, y compris des frais de traitement de 30 euros HT par infraction.

19.2.

20. Frais et paiements

20.1. Le client doit payer le tarif notifié dans le contrat de réservation.

Tiliky Campers ne modifiera pas les tarifs ni les conditions applicables à votre location une fois la réservation confirmé. En cas de modification de réservation, le tarif sera recalculé au tarif en vigueur à la date de la modification. Veuillez noter que tous les prix sont indiqués et payables en euros.

20.2. Le montant total de la réservation doit être réglé comme suit: 50% du tarif de location pour la durée convenue pour confirmer la réservation par virement bancaire et le solde au minimum 30 jours avant le début de la période de location par virement bancaire.

20.3. Le titulaire du compte depuis lequel a été effectué les virements sera conjointement et solidairement responsable en tant que client.

20.4. Le Client ne contestera pas sa responsabilité envers **Tiliky Campers** pour tout montant dû en vertu du présent contrat.

Le client devra indemniser **Tiliky Campers** contre toute perte subie (y compris les frais de justice).
20.5. Le client reconnaît que toutes les transactions en vertu du présent contrat sont effectuées en euros.

20.6. La montant de la TVA applicable est de 10%.

21. Limite de responsabilité

21.1. Tiliky Campers ne sera en aucun cas tenu responsable envers le client des dommages indirects (y compris les réservations d'hôtels / de circuits, billets d'avion, billets de bus ou de ferry, etc.), manque à gagner, dommages consécutifs, spéciaux ou punitifs.

Si le client ne pouvait pas utiliser le véhicule en raison d'un acte ou d'une situation relevant de la responsabilité de **Tiliky Campers**, le client aura le droit à la remise correspondante qui sera limitée au montant équivalent au loyer.

21.2. Tiliky Campers n'accepte aucune responsabilité pour les dommages corporels ou la perte d'effets personnels subis pendant la location et nous vous recommandons fortement de ne pas laisser d'objets de valeur dans le véhicule. Nous vous recommandons vivement de souscrire une assurance voyage personnelle pour la perte / dommages des effets personnels.

23. Canaux de communication acceptés

23.1. Pour les communications officielles et formelles, les deux parties utiliseront leurs adresses électroniques respectives.

24. Résiliation

24.1. Tiliky Campers peut à tout moment mettre fin au présent contrat et / ou reprendre possession du véhicule, en le prenant sous contrôle, si le client ne respecte aucune des obligations du client en vertu du présent contrat. Dans ce cas, le client n'aura pas droit à un remboursement des frais de location.

25. Droit applicable

25.1. Cet accord est régi par les lois du Paraguay.

Tableau 1:

FRAIS DE DOMMAGES PAYABLES PAR LE CLIENT EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGES

Comme indiqué dans les conditions générales du contrat de location, **Tiliky Campers** se réserve le droit de déduire, ce qui suit, de la caution en cas de dommages ou perte afin de rembourser intégralement les pertes occasionnées.

Liste non exhaustive, donnée à titre indicative.

Equipements	Coût	Equipements	Coût
-------------	------	-------------	------

Roue secours	120 euros	Tente de toit ARB	1800 euros
Pare choc avant	430 euros	Annexe ARB	400 euros
Pare choc arrière	680 euros	Sac de couchage	30 euros
Parebrise avant	480 euros	Oreiller	10 euros
Pare brise arrière	180 euros	Couette	30 euros
Fenêtre latérale	100 euros	Sac rangement literie	38 euros
Extincteur	30 euros	Caisse rangement	15 euros
Rétroviseur	470 euros	Lampe portative	6 euros
Phare avant	591 euros	Marche pied	15 euros
Phare arrière	260 euros	Casserolle (par pièce)	20 euros
Domage siège avant	50 euros	Réserve d'eau inox	450 euros
Domage siège arrière	50 euros	Roof rack	350 euros
Perte clé hard top	40 euros	Corde	10 euros
Système autoradio	200 euros	Couvert (par pièce)	1,50 euros
Trousse de secours	20 euros	Assiette (par pièce)	4 euros
Triangle de panne	5 euros	Verre à vin (par pièce)	3 euros
Gilet jaune (par pièce)	4 euros	Verre (par pièce)	3 euros
Cric	30 euros	Tupperware (par pièce)	4 euros
Plaque d'immatriculation	100 euros	Ustensile cuisine divers(par pièce)	3 euros
Compresseur	120 euros	Cadenas hard top	35 euros
Corde	12 euros	Tapis de sol	25 euros
Glacière électrique ARB	1500 euros	Housse siège	30 euros
Réchaud camping	38 euros	Matelas tente de toit	400 euros
Table camping	80 euros	Hard top	2000 euros
Chaise	12 euros	Outils à main type clefs / tournevis (par pièce)	3 euros
Barnum	150 euros	Caisse matériel pêche	20 euros
Roof rack	240 euros	Cannes à pêche	40 euros
Réserve eau tube	220 euros	Marche pied (pièce)	180 euros
Perte carte grise (cedula verte)	400 euros	Perte clé hard top	30 euros
Perte vignette (habilitacion)	130 euros	Perte autorisation passage de frontière	100 euros
Perte clé véhicule	190 euros	Lampe (pièce)	10 euros

Sangle remorquage	22 euros	Pelle	15 euros
Tige support tente de toit (pièce)	10 euros	Lit de camp	35 euros
Glacière Coleman	90 euros		

Tous les frais sont payables en euros. **Tiliky Campers** se réserve le droit de facturer des dommages-intérêts supplémentaires afin de réparer ces articles.

Je reconnais en tant que client avoir lu et compris les conditions du contrat de location ci-dessus et je m'engage à les respecter.

1) J'ai lu et compris les dispositions ci-dessus et accepte d'être lié par celles-ci.

2) On m'a présenté et démontré le bon fonctionnement du véhicule et de son équipement.

3) J'ai vérifié le véhicule et son équipement et je suis satisfait de sa propreté et de son état.

4) Tout dommage sur le véhicule et de son équipement a été marqué sur le rapport d'état du véhicule.

5) Je reconnait que le réservoir de carburant est complètement rempli et j'accepte de rendre le véhicule avec le plein complet de carburant.

6) Je reconnais avoir vérifié l'état des pneus, y compris le pneu de secours, et je reconnais qu'ils sont en bon état.

Contrat de location N°:

Autorisation Multi Destinations

Date et heure de prise en main du véhicule:

Lieu de prise en main du véhicule :

Marque et modèle du véhicule:

Plaque d'immatriculation:

Kilométrage du véhicule lors la prise en main :

Nom et Prénom du conducteur:

Nom et Prénom du conducteur additionnel:

Date et heure programmées de la restitution du véhicule:

Lieu de restitution programmé du véhicule:

Le / / à .

Nom complet:

Signature: